



Crédit contracté par époux défunt sans co-signature

Par **Visiteur128221**, le **12/01/2018** à **16:13**

Bonjour

Un ami est harcelé par un cabinet de recouvrement pour rembourser une dette, un emprunt, contracté par sa défunte épouse. Elle l'a contracté sans lui en parler, il n'est donc pas co-signataire, elle était handicapée PSYCHIQUE (reconnue COTOREP), avec pour seule ressource sa pension d'handicapée, elle a été déclarée "rentière" dans la rédaction du contrat de prêt, sans quoi il ne lui aurait pas été accordé.

Il sont venu et lui ont fait signer un papier en disant qu'ils étaient chargés de recueillir ses propos, qui sont: je ne sais rien de ce crédit. Je n'ai pas l'intention de payer.

A noter que l'établissement bancaire n'a jamais envoyé de lettre recommandée pour réclamer ce remboursement.

Quelle attitude à tenir pour mon ami devant ce harcèlement?

La forclusion aurait lieu dans 3 mois. Il vit des minimas sociaux, mais est propriétaire de sa maison, achetée il y a longtemps avec sa défunte épouse.

Merci de vos conseils.

Par **Visiteur**, le **26/01/2018** à **12:27**

Bonjour,

De la lecture

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/defense-contre-recouvrement-force-dettes-11876.htm>